

## EDITO

### Ecouter et informer

Comme nous l'a dit un propriétaire de vieille souche cucquoise : « votre action va contribuer à assurer l'avenir de la commune de Cucq-Trépiéd-Stella et celui des communes voisines. ».

Fort de ces paroles, nous continuerons d'appliquer la même discipline en évitant toute attaque personnelle et en visant l'intérêt général et l'avenir des générations nouvelles.

Peu à peu, la population nous comprendra et nous suivra.

Nous devons expliquer à nos élus et à la population le sens de notre action centrée sur la volonté de donner une valeur ajoutée à notre territoire.

Et confirmer notre volonté de participer à la vitalisation économique, sociale et humaine de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale dont le Touquet Paris-Plage doit en être le phare.

La qualité de l'environnement dans les espaces de nature et dans les secteurs dunaires doit être un atout essentiel que la commune doit aménager, préserver et mettre en valeur dans le cadre des objectifs fixés par la Loi Littoral du 3 janvier 1986.

Nous avons entrepris d'éviter le pire qui consisterait à tout bloquer, sans réfléchir.

Prenons au contraire la bonne voie qui assure un futur en expliquant et en défendant notre démarche de mise en valeur de nos territoires.

André Kovacs

## STELLA 2000 devient CUCQ TREPIED STELLA 2020

Votre association STELLA 2000, créée en 1996, s'appelle désormais :



Ce changement est important pour l'association.

Il montre notre volonté de rupture avec les années 2000 qui furent marquées par notre combat commun pour obtenir la suppression de la taxe syndicale et la dissolution du syndicat des propriétaires de Stella-Plage.

Nous voulons marquer notre volonté et notre engagement pour les années à venir en matière d'Aménagement, de Protection et de Mise en Valeur du Littoral qui sont les trois objectifs fixés par la Loi Littoral du 3 janvier 1986.

### L'avenir de la commune passe par la concertation

La mise en place en mairie de Cucq de la concertation locale avec la population autour du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une bonne initiative municipale.

C'est la raison majeure qui nous a conduit à rédiger une « **Note introductive d'éclairage** du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans la perspective du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cucq Trépiéd Stella-Plage ».

Ce document a été transmis au Maire de Cucq, aux Autorités concernées, aux responsables des Administrations et à la presse locale et régionale.

C'est le premier acte de notre démarche de concertation pour définir, avec les élus, les grandes orientations pour notre territoire communal devant aboutir à la description des pôles-sources de développement et au zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Vous avez l'envie d'un avenir professionnel pour vos jeunes, de sécurité, de développement économique et social, d'aménagements structurants, de protection de l'environnement.

Il faut que nos élus pensent à ceux qui, du soir au matin, se trouvent désœuvrés et ne broient que du noir face à un contexte de plus en plus incertain.

Ce sont les élus et les citoyens qui doivent réfléchir et construire l'avenir de leur commune autour de projets valorisants .

Fédérons nos énergies et nos imaginations pour écrire, toutes et tous ensemble, notre avenir.

Ouvrons nos horizons pour l'épanouissement des citoyens qui travaillent ou séjournent dans la commune.

La concertation pour l'avenir de la commune, enfin ouverte à la population dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, est une opportunité prévue par la Loi que nous devons saisir.

Ne laissons pas passer cette chance, pour les 10, 20 ou 30 prochaines années.

Monique Delannoy

# Recours contre l'installation du pylône pour antennes-relais de radiotéléphonie de MERLIMONT

## Point sur la procédure en cours devant le Tribunal Administratif de LILLE (TA)

L'association STELLA 2000 dépose une requête en annulation le 6 juin 2011 au TA de Lille.

Le 21 juillet 2011, le TA de Lille communique à STELLA 2000 un mémoire en réponse du maire de Merlimont lequel défend et maintient sa décision favorable à l'installation de ce pylône, en zone protégée inconstructible, à 30 mètres des habitations et sans tenir compte du principe de précaution.

Le dossier est présenté en assemblée générale du 6 août 2011 lequel, à la majorité absolue des présents et représentés, donne son autorisation explicite au Président pour agir en justice contre ce projet.

Le Président de l'association a donc adressé un mémoire en réplique au Tribunal Administratif de Lille le 16 septembre 2011 demandant l'annulation de la Déclaration préalable de Non opposition accordée à la société ORANGE France UPR par le Maire de Merlimont. La procédure se poursuit.

## ORANGE a obtenu une autorisation de construire dans une zone naturelle protégée « Dunes de Merlimont »

Nous avons relevé plusieurs éléments tout à fait surprenants dans la synthèse de l'opérateur ORANGE suivant le rapport de la société ALFA d'avril 2008 : « **Evaluation des incidences. FR3112004 « Dunes de Merlimont », qui est une Zone Naturelle protégée (ZNIEFF)** sur laquelle la société ORANGE veut installer un pylône pour antennes relais de radiotéléphonie :

- le relais de radiotéléphonie mobile permet **une restauration communautaire par enlèvement des déchets sauvages** et un retour à la situation initiale via la **transplantation d'espèces** de lianes, de jeunes bouleaux et le décompactage de la piste de chantier.
- **Un don en faveur** d'une association locale de défense de l'environnement ou d'un organisme de gestion des espaces naturels sera effectué.
- Les travaux se dérouleront **en dehors de la période de reproduction.**
- **Les déchets** seront mis à la décharge.

Les propriétaires publics ou privés qui souhaitent construire dans des secteurs soumis à contraintes environnementales de Cucq Trépiéd et Stella-Plage obtiendront-ils les mêmes autorisations que l'opérateur ORANGE ?

Peut-être, mais à quel prix pour l'étude !!!!

## Un avis très surprenant de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

Souvent très réservée voire défavorable vis-à-vis des projets individuels de construction dans les communes soumises à la Loi Littoral et dans les zones Natura 2000 et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), la DIREN n'a pas émis d'opposition en 2009 sur ce projet pourtant situé en zone naturelle protégée « ZNIEFF du Communal de Merlimont », commune soumise à la Loi Littoral.

La DIREN s'appuie sur les conclusions d'une étude d'incidence sur la Zone de Protection Spéciale « Dunes de Merlimont » fournie par le prestataire commandité par l'opérateur ORANGE.

Malgré des carences d'observations sur les espèces d'oiseaux, malgré l'absence de prospections complémentaires, **la DIREN considère que l'impact du projet est effectivement positif pour les habitats du site puisque les déchets « verts » et les dépôts sauvages présents sur le site seront éliminés par le constructeur qui s'engage à le faire.**

Le droit de construire a été accordé à ORANGE, dans une zone naturelle protégée, sur la base d'une étude qui comporte de nombreuses carences et qui considère qu'il n'y a pas de risque sanitaire sur la population par les émissions d'ondes électromagnétiques sans évoquer, à aucun moment, les avis des scientifiques et la nécessaire application du **principe de précaution.**

## Les opérateurs en radiotéléphonie recherchent des sites d'implantation d'antennes relais à Stella et Trépiéd

Lors du conseil municipal de Cucq du 3 octobre, un conseiller municipal, chef de mission chez Orange France-Télécom, a fait part de la réunion avec les quatre opérateurs de radiotéléphonie mobile.

Ceux-ci recherchent des sites possibles à Stella-Plage et à Trépiéd pour l'installation de pylônes d'antennes relais.

Nous constatons donc que nos champs, pâtures, bois et dunes sont de plus en plus convoités par Orange, SFR, Bouygues et consorts pour y implanter des antennes émettrices de rayonnements électromagnétiques de plus en plus imposantes et puissantes, sans danger pour la population, ... selon les dires des opérateurs !!!

Pourquoi, alors, interdire ces antennes près des écoles et des hôpitaux ou les faire démonter en application du **principe de précaution** ?

# ASSEMBLEE GENERALE DE STELLA 2000

L'assemblée générale de STELLA 2000 s'est tenue le samedi 6 août 2011 à 15h, en mairie de Cucq, en présence de M. Didier Bomy, Adjoint à la communication et à la vie associative représentant le Maire.

## **1) RAPPORT MORAL**

Il faut se tourner vers l'avenir et se consacrer aux trois pôles de la commune – Cucq, Trépied et Stella-Plage – dont il faut définir les orientations pour ses territoires dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le zonage de son Plan Local d'Urbanisme. Il faut assurer et conforter une présence de l'association dans toute la commune.

## **2) RAPPORT D'ACTIVITES**

Le Président commente les principales actions entreprises auprès des Services de l'Etat, des Administrations et de la Municipalité dans le cadre de l'objet social de l'association.

### **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Une note d'éclairage introductive portant sur le constat de la situation, les orientations du PADD et le zonage du PLU a été envoyée au maire, aux représentants de l'Etat et aux Services concernés.

Le Maire de Cucq a invité l'association à participer à la prochaine réunion de travail sur le PLU le 3 novembre prochain.

### **Front de Mer de Stella-Plage**

Le PLU devra traiter cet espace comme un pôle de développement en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours d'élaboration dans le respect des objectifs fixés par la Loi Littoral.

### **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Canche**

L'association a demandé au Syndicat Mixte en charge de la mise en application du SAGE de revoir la définition des zones humides en différenciant :

- les zones humides **altérées**, sans risques pour la biodiversité et le fonctionnement du système hydraulique, sur lesquelles les constructions peuvent être autorisées,
- les zones humides **fonctionnelles**, milieux humides ayant un rôle pour la biodiversité et le fonctionnement des eaux naturelles, soumises à des règles environnementales strictes.

### **Tout-à-l'égout :**

Le SAGE de la Canche a demandé au Maire de Cucq de fournir le programme pluriannuel de réalisation du tout-à-l'égout dans le cadre des programmes d'assainissement collectif des eaux usées pouvant bénéficier de subventions.



### **Place du marché de Stella**

Le stationnement les jours de marché semble s'améliorer avec le marquage au sol du Bd de France.

### **Stationnement des camping-cars**

Le stationnement temporaire et limité des camping-cars sur la place de l'Etoile ne devrait pas être interdit puisqu'il n'y a aucune aire équipée à Stella-Plage avec les aménagements réglementaires (eau – électricité – vidange, etc ...). Il est demandé la création d'une aire permanente ouverte toute l'année à l'intérieur du Camping de la Mer pour les touristes itinérants.

### **Colonnes d'apport volontaire**

Toutes les colonnes d'apport volontaire ont été supprimées. La Municipalité étudie une solution de bennes semi enterrées.

Les habitants de Cucq-Trépied-Stella peuvent accéder à la déchetterie de Merlimont.

L'association a proposé que la commune mette en place un ramassage des sacs poubelle **le dimanche soir** pour éviter de les retrouver éventrés le lundi matin.

### **Carrefours dangereux**

André KOVACS rappelle la mort dramatique en moins d'un an de deux motards au niveau du carrefour Bd de Berck – Bd de France à Stella-Plage. Une pétition des riverains a été transmise au Maire de Cucq et à la Sous-préfète pour demander la sécurisation de ce carrefour (feux tricolores, rond-point, radars pédagogiques ou autre dispositif approprié).

**La commune va créer un rond-point dans ce carrefour.**

### **Ruisseau à Tabac**

Des travaux de curage, de restauration et d'élargissement du lit du « Ruisseau à Tabac » décidés par la CCMTO se dérouleront en septembre et octobre 2011. **But : Empêcher les inondations autour du Bd de Berck.**

### **Observatoire de l'Environnement**

L'association demande à nouveau que la Municipalité réactive l'Observatoire de l'Environnement.

### **Aires de jeux enfants et fitness**

André KOVACS est intervenu auprès de la Municipalité pour régler des problèmes de sécurité (gongs du portillon non protégés, grilles de clôtures dangereuses à la base, fixation des jeux). Il est demandé un revêtement absorbant en cas de chute au niveau des appareils de fitness.

### **Ecole du Grand Bleu de Stella**

L'association regrette à nouveau la décision de fermer l'Ecole de Stella, sans concertation et sans demande de l'Inspection académique, alors que Stella connaît une augmentation régulière de sa population.

### **Pistes cyclables**

Les nouveaux tracés réalisés à Stella-Plage et Merlimont sont pour la plupart satisfaisants. L'association propose la création d'une piste mixte « piétons – vélos » reliant le Bd de Berck au Touquet en traversant la forêt du Touquet, le long du « Ruisseau à Tabac » ou le long du golf.

### **2<sup>ème</sup> partie du Bd Labrasse**

Les travaux pourraient reprendre en 2012 – 2013, en deux tranches avec, si possible, la création de pistes cyclables séparées de la chaussée.

### **Hôtel des Dunes à Stella-Plage**

Ce chantier est dangereux pour la sécurité publique, dans un état d'abandon et porte préjudice à l'image d'une commune touristique.

L'association demande le retrait du permis accordé en 2005 au vu de toutes les irrégularités (non respect du retrait d'alignement, dépassement de COS de 147 %, projet de construction sans architecture agréé, etc ...).

### **Cirques – Place de l'Etoile**

Nombreuses plaintes de riverains relatives aux troubles à la tranquillité publique et à la dégradation de la place de l'Etoile.

*Extraits du PV – Micheline Dubromel*



## Radiation des listes électorales

Comme chaque année, la commission de révision de la liste électorale pour l'année N+1 prononce la radiation de la liste électorale des personnes considérées comme ayant perdu leur domicile électoral dans la commune que la personne est domiciliée dans autre commune.

Plusieurs personnes ont été radiées par erreur de la liste électorale de Cucq, celles-ci étant toujours domiciliées et contribuables sur la commune de Cucq. Si vous êtes dans ce cas, **il faut retourner l'avis de radiation non signé** à la Mairie en précisant que vous êtes toujours domicilié et contribuable à Cucq et que souhaitez conserver votre inscription sur la liste électorale de Cucq.

## Travaux de requalification hydraulique et paysagère du Ruisseau à Tabac

Les travaux sont réalisés en septembre et octobre 2011.  
Montant de l'opération : **80 681,25 € HT**



Ces travaux ont pour objectif :

- de limiter l'érosion des berges et de les stabiliser,
- de limiter la sédimentation dans le lit du cours d'eau,
- de réduire les inondations du boulevard de Berck en créant un lit majeur et une nouvelle zone humide d'expansion des crues (mini bassin de 1000 m<sup>2</sup>).

## Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.)

Les Prescriptions pour l'élaboration de **P.P.R.N. littoraux** sur les territoires du Boulonnais, du Montreuillois (**dont Cucq**) et du Calais sont parues dans la presse régionale et locale en octobre 2011 (Arrêté préfectoral du 13/09/2011).

Les arrêtés de prescription des **PPRN liés à l'érosion, l'ensablement et la submersion des côtes basses meubles** de l'estuaire de l'Authie au Cap Gris Nez et du Cap Gris Nez à la limite du département du Nord ont été abrogés le 13/09/2011.

Ces arrêtés préfectoraux sont affichés dans les mairies concernées, dont Cucq Trépied et Stella concernée à double titre en tant que commune littorale, riveraine de la Baie de Canche. **Nous suivons ce dossier dans le cadre du SAGE.**

### Comité de Rédaction du Journal

André KOVACS - Directeur de publication  
Monique DELANNOY - 06 71 57 62 61  
Micheline DUBROMEL, Vincent DUBROMEL  
Max PANTIGNY, Claude LEJEUNE,  
André LANOY, Ghislain SEILLIER  
Faites nous parvenir vos messages, articles et avis

## Travaux de tout-à-l'égout à Stella

Boulevard de Berck entre le Boulevard Labrasse et l'avenue du Touquet.

**Montant des Travaux : 155 420,20 € TTC** pour 400 mètres linéaires et 27 branchements

**Subvention : 30 600,00 € Avance : 45 900,00 €**

**Coût moyen : 5 756,30 € TTC** pour 14,81 mètres linéaires

**Travaux : du 3 octobre 2011 à décembre 2011.**

Il s'agit d'un secteur résidentiel moyennement urbanisé.



Il est dommage que ces travaux d'assainissement collectif n'aient pas été annoncés plus tôt par la commune aux riverains, ce qui aurait permis d'éviter à un propriétaire, qui a récemment financé un assainissement individuel, à devoir s'acquitter, *sauf dérogation spéciale temporaire*, de la redevance de « raccordable non raccordé » s'il continue de fonctionner avec son installation individuelle.

Ce n'est pas normal de payer deux fois et nous réclamons à nouveau à la commune de fournir les programmes pluriannuels de travaux de pose du tout-à-l'égout.

## Une nouvelle cartographie des zones humides de Cucq Trépied Stella

L'arrêté préfectoral approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche (S.A.G.E.) a été signé le 3 octobre 2011 par le Préfet du Pas-de-Calais.

Comme nous l'espérions à l'issue de l'enquête publique de décembre 2010, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Canche dispose d'un délai de 12 mois, reconductible une fois, pour :

- conforter sa première expertise sur la commune de Cucq, de préférence, **par des études pédologiques**, dans les prairies où les plantes hygrophiles sont absentes pour des raisons d'exploitations agricoles ou d'apports de remblais (8 zones concernées à Cucq),
- procéder à l'inventaire des zones humides dunaires de Cucq, Merlimont et du Touquet à l'est du Golf,

La nouvelle cartographie des zones humides sera approuvée par arrêté préfectoral complémentaire.

## L'Avenir Stellien - Association Cucq Trépied Stella 2020

Chez M. André KOVACS 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA  
Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 Portable : 06 03 24 57 25 / 06 71 57 62 61

Mail : [cts2020@orange.fr](mailto:cts2020@orange.fr) Site : <http://www.cts2020.eklablog.com>

Tous droits de reproduction réservés.

**I.P.N.S. / Dépôt légal : Trimestriel**